

Compte rendu Conseil Municipal lundi 24 septembre 2018 – 20h00 –

Présents : MM. Claude MERCIER, Jean-Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Jacques-Hervé RIFFAUD, Marie-Anne LE METAYER, Régine PONCET, Julien CARNOT.

Absents : M. Dominique GRECARD (pouvoir à M.A.Le Metayer)

Secrétaire de séance : M. Régine PONCET

Point unique : déneigement saison 2018/2019

Le maire rappelle les faits ;

Suite au coût du déneigement lors de l'hiver 2017/2018, la commission « services techniques et urbanisme » a étudié le dossier et fait des propositions afin d'essayer de maîtriser les dépenses communales. Lors de la réunion de conseil du 17 juillet dernier, il a été proposé de recentrer la mission de déneigement par la commune sur les voies communales et les espaces publics communaux et donc de ne plus assurer le déneigement des particuliers.

Une réunion a eu lieu avec les personnes qui bénéficiaient de ce service, le 13 septembre dernier. Les personnes présentes ont, dans la grande majorité, exprimées leur sentiment d'inquiétude face à cette décision à l'approche de l'hiver, l'impression d'être « abandonnés » par la commune. Elles seraient prêtes à payer beaucoup plus cher (doubler voire tripler le forfait qui leur était demandé).

Julien CARNOT quitte la réunion à 20h45

Tout le monde est d'accord pour dire que c'est un réel problème, qu'il convient d'améliorer le service et que la commune se doit de gérer au plus juste les finances communales.

Il est nécessaire de revoir le système dans son ensemble ; revoir les tarifs trop bas par rapport à la prestation assurée ; revoir la liste des hébergeurs et autres prestataires et commerçants en cas de maintien de la participation forfaitaire qui leur était demandée. Il conviendrait de " conventionner " avec certains privés pour des cas particuliers (liste à établir avec l'employé communal) pour permettre à l'engin communal de manœuvrer et/ou stocker la neige.

La décision de la commune est bien d'assurer un déneigement « intelligent » en parfaite harmonie avec les entreprises locales qui, par conventions, assureraient le déneigement des privés. Il est possible de concilier impératifs financiers et solidarité.

Il va être demandé à Jean-Marie DROMARD (employé communal) à Gilles BALANDRAS (ETARF BALANDRAS) et à Alain DROMARD (AD MECA) de participer à la réunion Maire/adjoints du lundi 1^{er} octobre.

Très rapidement un courrier sera adressé aux privés qui bénéficiaient de ce déneigement communal pour les informer d'une réunion le lundi 08 octobre en salle communale. Elle aura pour but de clarifier les choses et de proposer des solutions aux particuliers.

Cette réunion publique d'information sera également annoncée dans l'R de La Pesse prochainement distribué, et par voie d'affichage dans le village.

Le conseil est d'accord pour maintenir une participation forfaitaire des commerçants et prestataires de la commune. La liste est à revoir et à peaufiner. Le montant de cette participation sera fixé lors du prochain conseil municipal.

Un affichage va être fait pour la recherche d'une personne afin d'assurer le déneigement manuel (accès bâtiments communaux, bâtiments publics, moloks, etc...)

Réouverture de la route de la Borne au Lion en fin de saison :

Le coût de la réouverture s'est élevé à 5 940 € pour l'hiver 2017/2018

Pour la fin de saison 2018/2019, un devis sera demandé à l'entreprise ROSCIO, lui demandant un tarif horaire et de s'engager sur un montant maximal.

Séance levée à 22h30